

REGLEMENT DE JEU
« GRAND JEU D'ÉTÉ CARTES CADEAUX
DU 21 JUIN AU 14 JUILLET 2019 »



ARTICLE 1 : SOCIÉTÉ ORGANISATRICE

La société CARREFOUR HYPERMARCHES, SAS au capital de 6 922 200 euros dont le siège social se situe ZAE Saint Guénault – 1 rue Jean Mermoz – 91002 EVRY et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'EVRY sous le numéro 451 321 335 (ci-après désignée « Société organisatrice ») organise **un jeu avec une double mécanique : un jeu Instant Gagnant, sans obligation d'achat ; un Tirage au Sort avec obligation d'achat valable du 21 juin 2019 au 14 juillet 2019 inclus (00H00, heure française), intitulé « Grand Jeu d'Été Cartes Cadeaux »** (ci-après le « Jeu ») et accessible exclusivement via Internet sur le site <https://www.cartecadeau.carrefour.fr/page/23/jeux-concours> (ci-après le « Site »).

• **SI RESEAUX SOCIAUX :**

Ce Jeu n'est ni organisé, ni parrainé par Facebook/Instagram/Twitter. Facebook/Instagram/Twitter est une marque déposée.

ARTICLE 2 : LES PARTICIPANTS

Ce Jeu est ouvert uniquement **aux personnes physiques majeures** résidant en France métropolitaine (Corse comprise) disposant d'une adresse électronique personnelle valide (email) à laquelle elles pourront être contactées pour les besoins de la gestion du Jeu. (Ci-après le « Participant »)

Ne peuvent pas participer au Jeu, le personnel de la Société organisatrice ayant participé directement à l'organisation du Jeu et détenant des informations leur permettant de se soustraire partiellement ou totalement au hasard régissant le présent Jeu, ainsi que les membres de leurs familles respectives en ligne directe (y compris les concubins) vivant sous le même toit.

Pour le jeu Instant Gagnant, la participation au jeu est limitée à une (1) participation par personne et par foyer (personnes vivant sous le même toit) sur toute la période du jeu.

Pour le Tirage au Sort, le Participant peut acheter autant de Cartes cadeaux Carrefour qu'il le souhaite, pendant toute la durée du Jeu. Chaque Carte cadeaux Carrefour permet de participer au Tirage au Sort. Par conséquent, le fait d'acheter plusieurs Cartes cadeaux permettra d'acquérir des chances supplémentaires d'être tiré au sort.

ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS DES PARTICIPANTS

Pour la participation au Jeu, il appartient au Participant de bien s'assurer que ses coordonnées sont renseignées correctement et, notamment, que l'adresse électronique fonctionne normalement.

REGLEMENT DE JEU
« GRAND JEU D'ÉTÉ CARTES CADEAUX
DU 21 JUIN AU 14 JUILLET 2019 »



S'il apparaît après constitution du fichier du gagnant qu'un doute existe sur l'exactitude des coordonnées fournies, les Participants autorisent toutes les vérifications concernant ces coordonnées par la Société organisatrice, sans toutefois qu'elle ait l'obligation de procéder à une vérification systématique de l'ensemble des participations reçues, mais pouvant éventuellement limiter cette vérification aux gagnants potentiels.

Les Participants qui tenteraient de participer par des moyens tels qu'automates de participation, programmes élaborés pour des participations automatisées (votes automatisés notamment), utilisation d'informations, email, numéros de clients autres que ceux correspondant à leur identité et adresse et plus généralement par tous moyens non conformes au respect de l'égalité des chances entre les Participants en cours de Jeu seraient automatiquement éliminés.

Seront notamment exclus ceux qui, par quelque procédé que ce soit, tenteraient de modifier les dispositifs du Jeu proposés, notamment afin d'en modifier les résultats. Une même personne physique ne peut jouer avec plusieurs adresses électroniques, ni jouer à partir d'un compte de joueur ouvert au bénéfice d'une autre personne qu'elle-même.

Toute inscription avec des coordonnées inexactes ou incomplètes ou toute tentative de fraude entraînera la nullité de la participation au Jeu et ne pourra donner lieu à l'obtention de la dotation et le lot resterait propriété de la Société organisatrice.

De manière générale, tout comportement abusif ayant pour conséquence une dénaturation du principe même du Jeu, toute tentative de fraude ou de tricherie de la part d'un Participant entraînera la nullité de tous ses formulaires d'inscription.

Seules seront prises en compte les participations sur le site. Aucune participation par téléphone ou courrier ne sera prise en compte.

ARTICLE 4 : MODALITÉS DE PARTICIPATION

Comme toute loterie commerciale, ce Jeu est régi par le hasard et chaque Participant doit respecter son esprit et son règlement.

Le Jeu prévoyant un Tirage au Sort avec obligation d'achat, le Participant reconnaît expressément qu'il participe librement au Jeu et que l'achat effectué par ses soins dans le cadre des présentes n'est pas motivé par l'espérance du gain pouvant résulter de sa participation au Jeu.

- Pour participer au jeu Instant Gagnant, le Participant doit entre le **21 juin 2019** et le **14 juillet 2019** :

> Se rendre sur le site cartecadeau.carrefour.fr, sur la page Jeu Concours pour accéder à la plateforme de jeu.

REGLEMENT DE JEU
« GRAND JEU D'ÉTÉ CARTES CADEAUX
DU 21 JUIN AU 14 JUILLET 2019 »



- > Remplir le formulaire d'inscription comprenant les champs obligatoire « nom », « prénom », « email »
- > Lancer la Roue de la Chance. Le résultat est immédiat : le Participant sait s'il a perdu ou gagné l'une des dotations mises en jeu.

- Pour participer au Tirage au sort, le Participant doit entre le **21 juin 2019** et le **14 juillet 2019** :

- Si le Participant a préalablement joué au jeu instant gagnant :

> Cliquer sur le bouton redirigeant vers la page du site carte.cadeau.carrefour.fr pour acheter une ou plusieurs cartes.

- Si le Participant ne souhaite pas jouer au jeu instant gagnant :

Se rendre directement sur le site cartecadeau.carrefour.fr, sur la page Jeu Concours pour accéder à la plateforme de jeu.

> Se rendre sur le site cartecadeau.carrefour.fr

> Créer son compte en indiquant ses coordonnées : civilité, nom, prénom, numéro de téléphone, date de naissance, adresse électronique, adresse postale (adresse, complément adresse, code postal, ville, pays) et en les validant.

> Acheter une ou plusieurs Cartes Cadeaux Carrefour du montant de son choix, entre 15€ et 250€, pendant la durée du jeu.

> Renseigner dans son panier le code “*SUMMER¹*” dans le champ “code promo”. Ce code lui permet ainsi de jouer au “Grand Jeu d’Été” et d’être sélectionné pour le tirage au sort. En renseignant la case code promo le Participant ne bénéficie d’aucune promotion, cela lui permet seulement de participer au Jeu.

> Valider son paiement et sa commande. Une commande non aboutie ne permet pas la participation au tirage au sort.

Le Participant peut acheter plusieurs cartes cadeaux. Dans ce cas, chaque achat lui permettra, dans les conditions définies dans le présent règlement, d’augmenter ses chances lors du tirage au sort. Le tirage au sort aura lieu dans un délai d’un (1) mois après la fin du Jeu.

ARTICLE 5 : DESIGNATION DES GAGNANTS

Il y a au total 199 gagnant(s).

Si le Participant n’a pas indiqué son adresse postale (adresse / CP / ville) après la confirmation de son gain lors du jeu Instant Gagnant, celui-ci ne sera pas recontacté.

¹ été

REGLEMENT DE JEU
« GRAND JEU D'ÉTÉ CARTES CADEAUX
DU 21 JUIN AU 14 JUILLET 2019 »



Aucune liste des gagnants ne sera communiquée par téléphone ou par écrit.

ARTICLE 6 : DOTATIONS

Il y a, au total, 199 lots mis en jeu, répartis comme suit :

Dans le cadre de la Roue de la Chance :

- **« 1^{er} lot » :**

Une (1) e-Carte Cadeaux Carrefour d'une valeur de Dix (10) euros.

La e-Carte Cadeaux est valable dans tous les hypermarchés Carrefour en France métropolitaine. La liste est disponible sur le site cartecadeau.carrefour.fr, dans la rubrique « Où dépenser ma carte ». Elle est utilisable sur tous les rayons du magasin, y compris sur les produits alimentaires, hors carburant, ainsi que dans les agences Carrefour Voyages et dans les billetteries Carrefour Spectacles. Elle est valable jusqu'au 30 juin 2020 et utilisable en plusieurs fois. Il y a au total Quatre Vingt (80) « 1^{er} lot » à gagner.

- **« 2^{ème} lot » :**

Une (1) e-Carte Cadeaux Spectacles d'une valeur de Dix (10) euros.

La e-Carte Cadeaux Spectacles est valable dans toutes les billetteries Carrefour Spectacles en France métropolitaine, sur tout type d'événements : concerts, festivals, expositions, musées, théâtres, rencontres sportives, parcs d'attraction et zoologiques, ... Elle est valable jusqu'au 30 juin 2020 et utilisable en plusieurs fois. Il y a au total Quinze (15) « 2^{ème} lot » à gagner.

- **« 3^{ème} lot » :**

Une (1) Trousse Beauté d'une valeur de Dix euros et Vingt Six cents (10,26). Il y a au total Dix (10) « 3^{ème} lot » à gagner.

- **« 4^{ème} lot » :**

Un (1) Porte Canette Gonflable d'une valeur de Un euro et Dix Huit cents (1,18€). Il y a au total Dix (10) « 4^{ème} lot » à gagner.

- **« 5^{ème} lot » :**

Un (1) Câble Allroundo Classic d'une valeur de Neuf euros et Quarante Huit cents (9,48).

REGLEMENT DE JEU
« GRAND JEU D'ÉTÉ CARTES CADEAUX
DU 21 JUIN AU 14 JUILLET 2019 »



Il y a au total Dix (10) « 5^{ème} lot » à gagner.

- **« 6^{ème} lot » :**

Un (1) Sac de Plage Capris d'une valeur de Cinq euros et Soixante Dix cents (5,70€).

Il y a au total Dix (10) « 6^{ème} lot » à gagner.

- **« 7^{ème} lot » :**

Un (1) Set de raquette Summer Feeling d'une valeur de Quatre euros et Seize cents (4,16€).

Il y a au total Dix (10) « 7^{ème} lot » à gagner.

- **« 8^{ème} lot » :**

Une (1) Serviette de plage d'une valeur de Quatre euros et Quatre Vingt Sept cents (4,87€).

Il y a au total Dix (10) « 8^{ème} lot » à gagner.

- **« 9^{ème} lot » :**

Une (1) Montre Podomètre connectée Get Fit d'une valeur de Trois euros et Cinquante cents (3,50€).

Il y a au total Dix (10) « 9^{ème} lot » à gagner.

- **« 10^{ème} lot » :**

Une (1) Trousse Sloop d'une valeur de Quatre euros et Vingt Deux cents (4,22€).

Il y a au total Dix (10) « 10^{ème} lot » à gagner.

- **« 11^{ème} lot » :**

Un (1) Etui Waterproof en PVC pour smartphone d'une valeur de Deux (2) euros.

Il y a au total Dix (10) « 11^{ème} lot » à gagner.

- **« 12^{ème} lot » :**

Un (1) Set confort de voyage d'une valeur de Trois euros et Douze cents (3,12) euros.

Il y a au total Dix (10) « 12^{ème} lot » à gagner.

Dans le cadre du Tirage au Sort :

- **Le « 1^{er} lot » :**

REGLEMENT DE JEU
« GRAND JEU D'ÉTÉ CARTES CADEAUX
DU 21 JUIN AU 14 JUILLET 2019 »



Un (1) voyage d'une (1) semaine pour deux (2) personnes, 8 jours/7 nuits à Djerba : vols + hôtel 4* (normes locales) + formule tout inclus d'une valeur commerciale approximative de Mille Deux Cent euros (1 200) euros.

Le voyage comprend :

- Les vols aller/retour
- Les taxes aéroport et surcharges carburant à ce jour (soumises à variation)
- Le logement en chambre double standard en hôtel 4* (normes locales) en formule tout inclus durant 7 nuits
- Les assurances assistance- rapatriement – bagages

Le voyage ne comprend pas :

- Les éventuelles hausses de carburant
- Les repas et boissons non prévus dans « le prix comprend »
- Les pourboires et dépenses à caractère personnel

Période de validité : départ juin et décembre 2019, hors vacances scolaires, jour férié et sous réserve de disponibilité et de confirmation des tarifs au moment de la réservation du dossier. Réservation à effectuer au minimum 1 mois avant le départ.

Il y a, au total, un (1) « 1^{er} lot » à gagner

• **Le « 2^{ème} lot » :**

Une (1) caméra sportive étanche Full HD - GoPro Hero 7 White d'une valeur commerciale de Cent Quatre Vingt Dix Neuf euros et Quatre Vingt Dix Neuf cents (199,99) euros.

Il y a, au total, un (1) « 2^{ème} lot » à gagner.

• **Le « 3^{ème} lot » :**

Une (1) trottinette électrique 60L – Urban Glide – 250W d'une valeur commerciale de Cent Vingt Cinq euros et Quatre Vingt Onze cents (125,91) euros.

Il y a, au total, un (1) « 3^{ème} lot » à gagner.

• **Le « 4^{ème} lot » :**

Un (1) an de shopping offert par SHOWROOMPRIVE.COM sous forme de 12 bons d'achat d'une valeur unitaire de 100 €, soit une valeur totale de 1 200€ TTC, valables pour toute commande sur une vente privée d'un montant supérieur à 100€, hors frais de port, ventes Shop-It, Voyages et Billetterie, effectuée du 14/07/2019 au 13/07/2020 inclus sur le site www.showroomprive.com ou l'application mobile. Bons utilisables une fois, non échangeables, non remboursables, non transmissibles et non cumulables avec d'autres offres en cours.

Il y a, au total, un (1) « 4^{ème} lot » à gagner.

REGLEMENT DE JEU
« GRAND JEU D'ÉTÉ CARTES CADEAUX
DU 21 JUIN AU 14 JUILLET 2019 »



La valeur des prix est déterminée au moment de la rédaction du présent règlement et ne saurait faire l'objet d'une contestation quant à leur évaluation.

Tous les frais exposés postérieurement au jeu notamment pour l'entretien et l'usage de ces lots sont entièrement à la charge du gagnant. Il en va de même pour les frais postaux nécessaires à la réception des lots.

Les lots offerts aux gagnants ne peuvent donner lieu de la part des gagnants à aucune remise de leur contre valeur en argent (totale ou partielle), ni à leur échange ou remplacement contre un autre lot, de quelque valeur que ce soit, pour quelque cause que ce soit.

Il est précisé que la Société organisatrice ne propose pas, aux gagnants, de garantie commerciale sur les lots mis en jeu et remportés par ces derniers.

Enfin, pour l'ensemble des lots, la Société organisatrice se réserve le droit de les remplacer, en tout ou partie, par d'autres de valeur équivalente, en cas de difficulté indépendante de sa volonté pour délivrer les lots annoncés.

ARTICLE 7 : REMISE DES LOTS

Dans le cadre de la Roue de la Chance

- Les lots « e-Cartes Cadeaux Carrefour » seront envoyés à l'adresse électronique que le Participant aura indiquée lors de son inscription via le formulaire en ligne, dans un délai d'un (1) mois à l'issue du tirage au sort.
- Les lots « e-Cartes Cadeaux Spectacles » seront envoyés à l'adresse électronique que le Participant aura indiquée lors de son inscription via le formulaire en ligne, dans un délai d'un (1) mois à l'issue du tirage au sort.
- Les lots « 3 à 12 » seront envoyés au domicile des gagnants, à l'adresse postale que les Participants auront indiquée et validée lors de la confirmation de leur gain, dans un délai d'un (1) mois à l'issue du tirage au sort.

Dans le cadre du Tirage au Sort :

- Pour le lot « 1 semaine pour 2 personnes », le gagnant sera contacté par email, par l'agence de voyage qui lui permettra d'organiser son séjour dans un délai d'un (1) mois à l'issue du tirage au sort.

REGLEMENT DE JEU
« GRAND JEU D'ÉTÉ CARTES CADEAUX
DU 21 JUIN AU 14 JUILLET 2019 »



- Le lot « Caméra Sportive GoPro » sera envoyé au domicile du gagnant, à l'adresse postale que le Participant aura indiquée lors de son inscription sur le site cartecadeau.carrefour.fr, dans un délai d'un (1) mois à l'issue du tirage au sort.
- Le lot « Trottinette électrique » sera envoyé au domicile du gagnant, à l'adresse postale que le Participant aura indiquée lors de son inscription sur le site cartecadeau.carrefour.fr, dans un délai d'un (1) mois à l'issue du tirage au sort.
- Le lot « 1 an de shopping » valable sur Showroomprive.com sera envoyé à l'adresse électronique que le Participant aura indiquée lors de son inscription sur le site cartecadeau.carrefour.fr sous forme de douze (12) bons d'achat de 100€ dans un délai d'un (1) mois à l'issue du tirage au sort.

La Société Organisatrice ne pourra être tenue responsable de l'envoi d'un courrier électronique ou postal, ou de l'envoi d'une dotation, à une adresse inexacte du fait de la négligence du gagnant. La Société Organisatrice n'effectuera aucune recherche complémentaire si le gagnant reste indisponible et/ou injoignable.

Les dotations ne pourront faire l'objet d'aucune contestation d'aucune sorte de la part des Gagnants. Elles sont strictement personnelles et nominatives de telle sorte qu'elles ne peuvent être cédées ni vendues à un tiers quel qu'il soit ; elles ne pourront en aucun cas faire l'objet, de la part de la Société Organisatrice, d'un échange ou d'une remise de sa contre-valeur totale ou partielle, en nature ou en numéraire. Toutefois, en cas de force majeure, la Société organisatrice se réserve le droit de remplacer cette dotation par une dotation d'une autre nature ou d'une nature équivalente.

ARTICLE 8 : DONNEES PERSONNELLES

Pour participer au Jeu, les Participants doivent obligatoirement fournir certaines informations personnelles les concernant. Pour le jeu Instant Gagnant : nom, prénom, adresse électronique. Pour le Tirage au Sort : civilité, nom, prénom, numéro de téléphone, date de naissance, adresse électronique, adresse postale (adresse, complément adresse, code postal, ville, pays). Ces informations seront enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique. Le traitement de ces données est nécessaire à la prise en compte de cette participation, à la détermination des gagnants et à l'attribution des dotations. Elles seront conservées pour cette finalité pendant la durée nécessaire à cette finalité, soit pendant la durée du jeu plus 6 mois.

Ces données sont destinées à la Société Organisatrice qui se réserve le droit de les faire traiter par un sous-traitant ou partenaire répondant aux exigences légales relatives aux données personnelles, notamment quant à leur localisation et sécurité.

Les données personnelles ne pourront être transmises à des tiers pour des finalités commerciales qu'avec l'accord exprès du Participant.

REGLEMENT DE JEU
« GRAND JEU D'ÉTÉ CARTES CADEAUX
DU 21 JUIN AU 14 JUILLET 2019 »



Conformément à la réglementation sur les données personnelles, toute personne remplissant une demande de participation bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et de suppression portant sur les données personnelles collectées par la Société organisatrice. Ces droits pourront être exercés sur simple demande écrite en contactant la Société Organisatrice à l'adresse :

Carrefour Service clients
Droits sur les Données personnelles
35 rue pierre et Dominique Ponchardier
Espace Fauriel
CS 60337
42015 Saint Etienne Cedex 2

Ou par e-mail à : droitsdespersonnes@serviceclients-carrefour.com

En indiquant son nom, prénom, e-mail et adresse. Conformément à la réglementation en vigueur, cette demande doit être signée et accompagnée de la photocopie d'un titre d'identité portant la signature du Participant ainsi que l'adresse à laquelle doit parvenir la réponse. Une réponse sera alors adressée dans un délai de 1 mois suivant la réception de la demande.

Le Participant peut également s'inscrire gratuitement sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique.

Par conséquent, les personnes qui exerceront le droit de suppression des données les concernant avant la fin du Jeu seront réputées renoncer à leur participation.

ARTICLE 9 : LIMITE DE RESPONSABILITE

La responsabilité de la Société organisatrice ne saurait être encourue, pour une raison dont l'origine serait extérieure à son action, notamment pour les cas suivants :

- Si pour une raison indépendante de sa volonté le ou les sites Internet nécessaires au Jeu étaient momentanément indisponibles ;
- Si, pour une raison dont l'origine serait extérieure à leur action, ne pouvait se dérouler dans les conditions prévues et dont la survenance entrainerait une perturbation dans l'organisation et la gestion du Jeu et qui l'amènerait à écourter, proroger, reporter, modifier ou annuler le Jeu.

La Société organisatrice informe en outre que, compte tenu des caractéristiques du réseau Internet, comme la libre captation des informations diffusées et la difficulté, voire l'impossibilité de

REGLEMENT DE JEU
« GRAND JEU D'ÉTÉ CARTES CADEAUX
DU 21 JUIN AU 14 JUILLET 2019 »



contrôler l'utilisation qui pourrait en être faite par des tiers, elle ne saurait être tenue pour responsable d'une quelconque mauvaise utilisation de ces informations.

La Société organisatrice ne pourra être tenue responsable de l'utilisation frauduleuse des droits de connexion ou d'attribution des lots d'un Participant, sauf à ce qu'elle démontre l'existence d'une faute lourde.

La Société organisatrice dégage toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du réseau Internet, des lignes téléphoniques, du matériel de réception empêchant le bon déroulement du Jeu. En outre, sa responsabilité ne pourra en aucun cas être retenue pour des problèmes d'acheminement ou de perte de courrier électronique ou postal.

La Société organisatrice dégage toute responsabilité en cas de défaillance technique, anomalie, matérielle et logicielle de quelque nature (virus, bogue...) occasionnée sur le système du Participant, à son équipement informatique et aux données qui y sont stockées et aux conséquences pouvant en découler sur son activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

La Société organisatrice ne pourra être tenue responsable de l'envoi d'un courrier électronique ou postal, ou de l'envoi d'une dotation, à une adresse inexacte du fait de la négligence du gagnant. La Société organisatrice n'effectuera aucune recherche complémentaire si le gagnant reste indisponible et/ou injoignable.

Une fois le lot délivré à l'adresse du gagnant, la remise du lot sera considérée comme ayant été effectuée et le gagnant se verra conférer l'entière responsabilité du lot. Autrement dit, la Société organisatrice, ainsi que ses prestataires et partenaires, ne pourront être tenus responsables de la perte ou du vol des dotations en carte cadeaux, dès lors que les gagnants en auront pris possession.

La Société organisatrice ne saura encourir une quelconque responsabilité, si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté (notamment problèmes techniques...) perturbant l'organisation et la gestion du Jeu, elle était amenée à écourter, proroger, reporter, modifier ou annuler le Jeu.

Des additifs, ou en cas de force majeure, des modifications, à ce règlement peuvent éventuellement être publiées pendant le Jeu. Ils seront considérés comme des avenants au présent règlement et seront déposés chez l'huissier en charge du Jeu.

ARTICLE 10 : REGLEMENT

Le présent règlement est déposé chez **SCP Papillon Lesueur, Huissiers de Justice associés**, 11, Boulevard de l'Europe, BP 160, 91 005 Evry Cedex.

REGLEMENT DE JEU
« GRAND JEU D'ÉTÉ CARTES CADEAUX
DU 21 JUIN AU 14 JUILLET 2019 »



Le simple fait de participer entraîne l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Le règlement peut être consulté et obtenu gratuitement sur le site Internet www.carrefour.fr ou par simple demande écrite envoyée **avant le 14/07/2019 (cachet de la poste faisant foi)** à :

Carrefour Pro & Cadeaux
1 rue Jean Mermoz
ZAE St Guénault - Courcouronnes
CS 60075
91002 EVRY Cedex

ARTICLE 11 : LOI APPLICABLE – RECLAMATION

11.1 La loi applicable du présent règlement est la loi française.

11.2 Pour être prise en compte, les éventuelles contestations relatives au Jeu devront être formulées aux adresses suivantes :

Carrefour Pro & Cadeaux
1 rue Jean Mermoz
ZAE St Guénault - Courcouronnes
CS 60075
91002 EVRY Cedex

OU

carrefour_entreprises@carrefour.com

Toute réclamation portant sur des lots devra être accompagnée du courriel de confirmation stipulant :

- la dotation remportée par le Participant;
- ses coordonnées (civilité, nom, prénom, adresse postale, téléphone) ;
- l'objet de sa réclamation.

REGLEMENT DE JEU
« GRAND JEU D'ÉTÉ CARTES CADEAUX
DU 21 JUIN AU 14 JUILLET 2019 »



Vous avez la possibilité d'adresser toute réclamation relative aux lots avant le 15/09/2019.

11.3 Tout différend né à l'occasion de ce Jeu pourra faire l'objet d'une tentative de règlement amiable. Á défaut d'accord, le tribunal compétent sera celui du domicile du défendeur, sauf dispositions légales contraires.